



académie
Lyon

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Section pilote de langue française en Chine

Année scolaire 2019-2020

réunion du mercredi 5 juin 2019

Un cadre juridique

(valable au 5 juin 2019 avant parution circulaire)

- Le support Jules Verne ([Cf. circulaire n° ?](#))
 - Titulaire de l'enseignement public
 - Mise à disposition (salaire + part fixe de l'ISO maintenue)
 - Garde le bénéfice de son poste lors de la réintégration
 - 1 an renouvelable
 - 1 voyage AR pris en charge par l'académie + éventuellement frais de visa et frais d'excédent de bagages
 - Enseigne sa discipline en français
 - Pas d'exigence de niveau en chinois
 - Niveau B2 en anglais très fortement souhaité
 - Avis de l'IA-IPR de la spécialité
 - Logement assuré par la partie chinoise (contrepartie matérielle)
 - Congés chinois
 - Lettre de mission

Contexte

- Le français est devenu une langue prise en compte en tant qu'épreuve dans le Gaokao (examen d'entrée à l'université) depuis 2017.
- Nécessité d'implanter, de maintenir, voire de développer des sections internationales pour soutenir l'apprentissage de la langue française, qui ont vocation ensuite à essaimer dans tout le pays.
- Réciprocité exigée par les chinois (40 enseignants chinois dans toutes les académies) et à la rentrée 2019 en ce qui concerne la France 16 ?
Dont 2 pour l'académie de Lyon ?

Section Pilote de Langue Française

- profil des enseignants : professeurs agrégés ou certifiés disposant d'une expérience pédagogique d'au minimum trois ans et, pour les professeurs de langue et de littérature françaises, d'une certification en français langue étrangère (FLE) et/ou FLS.
- Les missions de ces enseignants sont au nombre de quatre :
 - participer au développement des actions de coopération qui s'inscrivent dans les priorités géographiques ou sectorielles et les politiques développées dans leur académie ;
 - assurer un rôle de professeur référent de l'enseignement en langue française dans les établissements d'affectation et participer à la mise en œuvre de cet enseignement en tant qu'enseignement de LV1, devant faire l'objet d'épreuves au Gaokao (concours d'accès à l'université en Chine) ;
 - favoriser l'accès des élèves scolarisés dans ce dispositif aux établissements français d'enseignement supérieur ;
 - participer à la formation de professeurs chinois spécialistes de l'apprentissage du français.

La candidature

- Se renseigner avant sur les conditions de travail et les conditions matérielles
 - pour Shanghai : Christine.Fantin@ac-lyon.fr ([bande son](#))
 - pour Xi'an : prat_florence@orange.fr
- Shanghai et Xi'an (les hiérarchiser dans le dossier)
 - École des langues étrangères de Shanghai
 - École des langues étrangères de Xi'an
- Certification FLE, voire FLS
- Expérience validée (3 ans)
- Avis hiérarchique de l'IA-IPR
- Sélection par l'inspection générale mais présélection par le DAREIC
- Date butoir pour le retour **14 juin 2019** (version numérique) et **21 juin 2019** (voie hiérarchique)
- Prise de fonction en septembre 2019
- Scolarisation des enfants à Shanghai : <http://www.ambafrance-cn.org/Scolariser-ses-enfants-a-Shanghai-7348>
- Scolariser ses enfants dans le Xi'an : https://chine.in/forum/enseignement-education-pour-les-enfants_19761.html
- Questions sur la scolarisation des enfants : Service de l'accueil des Français Jérôme PERIOLAT, consul adjoint, chef de chancellerie accueilconsulat.shanghai@diplomatie.gouv.fr

Le dossier et les formalités

- [Le dossier de candidature](#)
- [Le guide](#) (rédigé et actualisé par Mme Prat)
- [Les formalités](#) (idem)